



Actualité OFSP

Date 17.01.2019

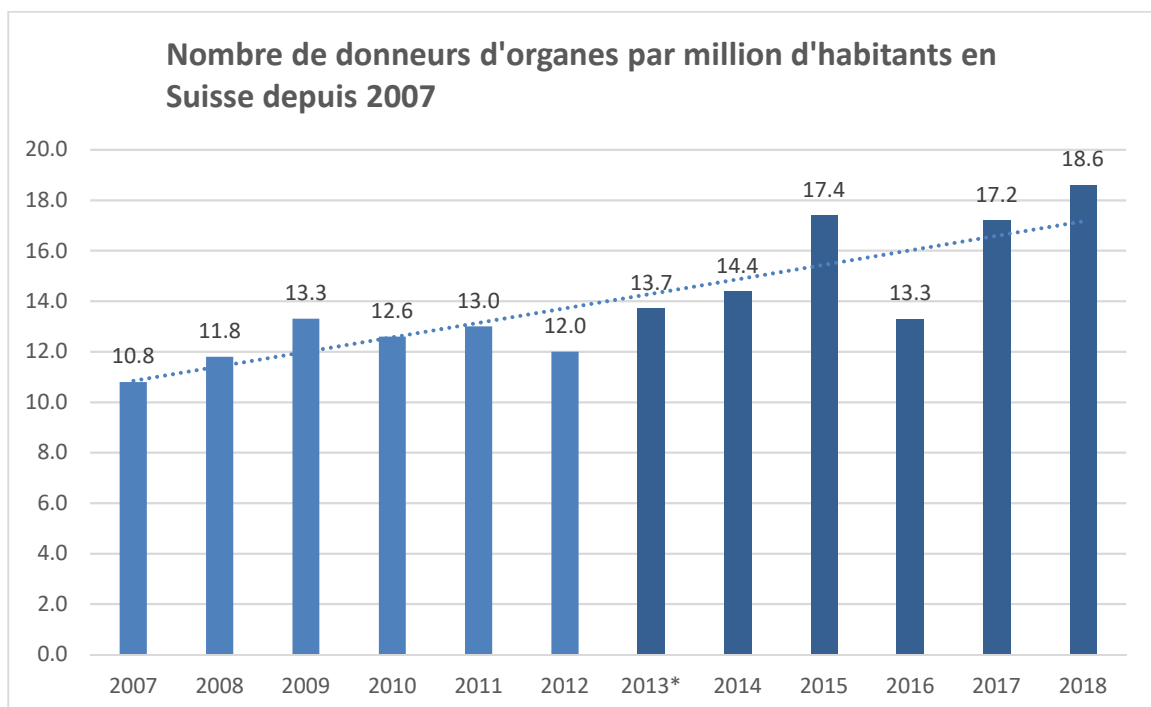
Dons d'organes : nouvelle hausse

Les dons d'organes ont une nouvelle fois augmenté en 2018. Le plan d'action 2019-2021 a pour objectif d'améliorer les procédures et les informations concernant le don d'organes.

En 2018, 440 patients ont pu, en Suisse, bénéficier d'organes prélevés sur 158 personnes décédées, un chiffre jamais atteint auparavant. Une transplantation peut sauver une vie ou en améliorer durablement la qualité.

Après une baisse temporaire en 2016, la tendance positive des années 2015 et 2017 se poursuit.

Le taux de dons d'organes par million d'habitants est passé de 13,7 en 2013 à 17,2 en 2017, pour atteindre le chiffre de 18,6 en 2018. Ce total se subdivise entre 14,9 dons suite à une mort cérébrale causée par des lésions cérébrales et 3,7 dons suite à une mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire. L'objectif de la Confédération d'atteindre, fin 2018, un taux de 20 donneurs par million d'habitants n'a donc pas été atteint. Le plan d'action a été prolongé afin que les différentes mesures puissent déployer leurs effets.



* Lancement du plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations »

Le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente pour bénéficier d'une greffe d'organe a légèrement diminué par rapport à l'année précédente : 1478 patients fin 2017, 1412 fin 2018. De ce nombre, seuls 45% environ étaient admissibles pour une transplantation. 55% des personnes inscrites sur la liste avaient un statut d'inactif, c'est-à-dire qu'elles n'entrent momentanément pas en ligne de compte pour une transplantation, pour des raisons de santé.

Le Conseil fédéral prolonge le plan d'action jusqu'en 2021

Grâce au plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations » 2013-2018, les hôpitaux sont mieux équipés pour le don d'organes : ils sont plus organisés et disposent de davantage de personnel spécialisé et mieux formé.

Le dialogue « Politique nationale de la santé » de la Confédération et des cantons a prolongé le plan d'action jusqu'en 2021 et certaines mesures ont été adaptées. L'objectif est d'augmenter le taux de donneurs, actuellement de 18,6, à 22 par million d'habitants d'ici 2021.

Il est également prévu d'établir des règles pour une procédure uniformisée au niveau suisse concernant les dons d'organes suite à une mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire et pour les dons de tissus. Un sondage effectué auprès de proches de patients montrera en outre comment améliorer, à l'hôpital, les entretiens avec les proches. La campagne nationale se poursuit autour d'un nouveau spot TV, qui démarrera fin février 2019, et de différentes mesures d'accompagnement.

Pour de plus amples renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP), service de presse 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch